



© AVSF - Esonama Assih

Genre et filière porcine : une progressive autonomisation des femmes éleveuses

Juin 2013

Par Ginette Kayi AGUEY – WOGNON et
Myriam MACKIEWICZ – HOUNGUE



agronomes
vétérinaires
SANS FRONTIÈRES

POUR QUE LES HOMMES VIVENT DE LA
TERRE DURABLEMENT

Partenaires

Ministère Français des Affaires Etrangères



Institut de Conseil et d'Appui Technique



La présente publication a été élaborée avec l'aide du Ministère Français des Affaires Etrangères, de Institut de Conseil et d'Appui Technique. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'AVSF et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue des institutions ci-dessus citées.

Sommaire

Mot de la coordinatrice d'AVSF	4
Introduction	5
I - Diagnostic sexospécifique : les inégalités hommes et femmes constatées dans la région de la Kara	6
1.1 Les inégalités sur le plan reproductif et social	7
1.2 Les inégalités sur le plan productif et économique	9
1.3 Les inégalités sur les plans juridiques et communautaires	10
II - La formation et le plaidoyer : vecteurs de la démarche genre	11
2.1 La formation des équipes techniques à l'approche genre, un préalable indispensable pour un meilleur accompagnement des femmes	11
2.2 Les ateliers de renforcement de capacités des éleveuses et leurs conjoints, outil de prise de conscience des inégalités sexospécifiques	12
2.3 Les effets des formations : une prise de conscience et le début de résolution de certains conflits	13
2.4 La formation des hommes : un moyen d'implication sur les questions de genre	14
2.5 Trouver des alliés : les plaidoyers envers les chefs traditionnels et autorités locales	15
2.6 Les séances de restitutions des formations, une stratégie d'implication des communautés sur les questions de genre	15
III - Vers des changements économiques et sociaux	16
3.1 Les changements sociaux	16
3.1.1 La diminution des violences conjugales	16
3.1.2 Un partage des décisions entre l'homme et la femme au sein du foyer	16
3.1.3 La prise de conscience de l'importance du mariage légal	16
3.1.4 La jouissance du droit successoral	17
3.2. Les changements économiques	18
3.2.1 L'abattage et le débitage de la viande de porcs par les femmes : la fin d'un tabou et l'apprentissage d'un nouveau métier	18
3.2.2 L'amélioration des capacités de négociation et de gestion des femmes	19
3.2.3 Une amélioration de la rentabilité des élevages, grâce à de meilleures techniques d'élevage	20
3.2.4 Vers une reconnaissance du rôle économique des femmes éleveuses...	20
Conclusion	21

Mot de la coordinatrice d'AVSF



La région de la Kara, seconde région la plus pauvre du Togo, regroupe 770 000¹ habitants dont 51 % de femmes.

Cette zone fait partie des foyers d'émigration, vers les régions du Sud Togo ou les pays voisins.

L'économie est essentiellement axée sur le secteur agricole, au sein duquel le petit élevage occupe une place importante.

Parmi la population en situation de pauvreté, **ce sont les femmes rurales qui sont le plus marginalisées.**

Sur le plan socio-culturel, elles ont peu droit à la parole, subissent certaines traditions discriminantes (veuvage prolongé) et méconnaissent leurs droits économiques et sociaux.

De plus, les femmes n'ont généralement pas accès aux moyens de production tels que le foncier et le crédit et seulement 35 % d'entre elles sont alphabétisées, contre 70 % des hommes.

Enfin, bien que représentant une force productive importante, elles sont minoritaires dans les groupements agricoles.

C'est dans ces conditions que l'ONG **Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières** a décidé de renforcer le rôle des femmes dans la filière porcine, en partenariat avec l'Institut de Conseil et d'Appui Technique du Togo – ICAT² -, agissant ainsi pour la réalisation d'un des objectifs du millénaire pour le développement : *"promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes"*.

L'approche genre utilisée au cours du projet a permis à la fois de susciter de nouvelles dynamiques économiques et des changements sociaux au sein de la cellule familiale et dans la communauté, en termes **d'autonomie des femmes et de reconnaissance de leur métier d'éleveuse.**

Le présent document vise à **mettre en lumière l'approche genre utilisée afin d'une part appuyer les femmes à contrôler les revenus issus de l'activité d'élevage et, d'autre part, occuper des maillons de la filière traditionnellement réservés aux hommes.**

¹ Soit 12 % de la population du Togo

² Institution publique de conseil agricole

Introduction

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) est une organisation de solidarité internationale française, qui a pour mission **d'agir pour le développement rural en appui aux agricultures paysannes** et de mener des actions de plaidoyer.

AVSF a trois principaux axes d'intervention :

- i) le développement de l'élevage et de la santé animale,
- ii) le renforcement des Organisations de producteurs/trices et leur insertion sur des filières,
- iii) la gestion durable des ressources naturelles et des territoires par les familles paysannes.

AVSF agit en partenariat avec des acteurs locaux et mène aujourd'hui 70 projets dans 20 pays.

Dans le cadre d'un programme ouest africain "Genre et économie, les femmes actrices de développement", financé par le Ministère des affaires étrangères français, AVSF a mis en œuvre un projet d'appui à deux cent femmes éleveuses de porcs et leurs groupements dans la région de la Kara, au Togo en partenariat avec le service public de conseil agricole, ICAT.

Ce projet visait à la fois à améliorer les *capacités productives* de deux cent éleveuses mais également à *lever les contraintes sociales*, empêchant les femmes d'occuper certains maillons de la filière et de contrôler pleinement les revenus issus de leur activité d'élevage.

À travers l'utilisation de l'approche genre¹, l'appui d'AVSF a été centré sur :

l'introduction de l'analyse des rôles des hommes et des femmes tout au long de la filière porcine ;

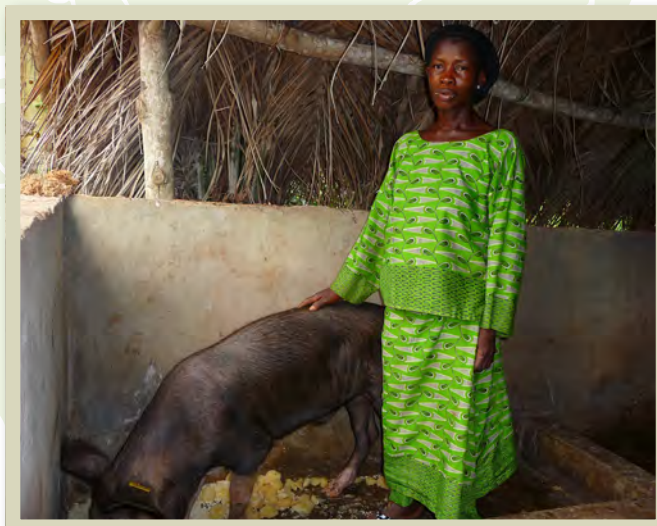
le soutien à la prise de parole et au développement personnel des femmes ;

l'identification des freins socioculturels limitant l'accès des femmes aux activités les plus rentables et à des métiers non traditionnellement féminins ;

l'utilisation d'une approche mixte pour lever les barrières socioculturelles ;

le renforcement de capacités des techniciennes, des femmes éleveuses de porcs ainsi que de leurs conjoints sur différentes thématiques liées au genre et aux droits de la femme.

La première partie du document revient sur les inégalités sexospécifiques² constatées dans la région de la Kara, la seconde partie présente la démarche genre et les outils utilisés dans le cadre de ce projet et, enfin, la troisième partie décrit les résultats et changements obtenus.



© AVSF - E. Assih



© AVSF - M. Mackiewicz

² Le terme "sexospécificité" se rapporte aux rôles, aux comportements, aux activités et aux attributs sociaux qu'une société donnée considère comme appropriés pour les hommes et pour les femmes. Cette distinction des rôles peut donner lieu à des inégalités ou à des injustices lorsqu'un sexe est favorisé par rapport à un autre.

¹ Cf. définition dans l'encadré page 11

I- Diagnostic sexospécifique : les inégalités hommes et femmes constatées dans la région de la Kara



Le 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat a révélé que les femmes représentaient 51 % des 770 000 habitants de la région de la Kara. Le taux annuel de croissance de la région est de 2,04 % par an.

À majorité rurale (76 % des actifs), la population de la région de la Kara s'adonne principalement à l'agriculture.

Les principales productions agricoles sont les céréales, les légumineuses, les épices, les tubercules et les produits maraîchers.

La production animale est essentiellement basée sur l'élevage de porcins, caprins et ovins ainsi que celui des volailles.

Bien que ces activités occupent les populations rurales des deux sexes, celles de sexe féminin n'ont généralement pas le contrôle des revenus agricoles, à cause d'un certain nombre de pratiques juridiques, économiques et socioculturelles, qui seront présentées dans le présent document.

Les inégalités sexospécifiques liées à la production porcine



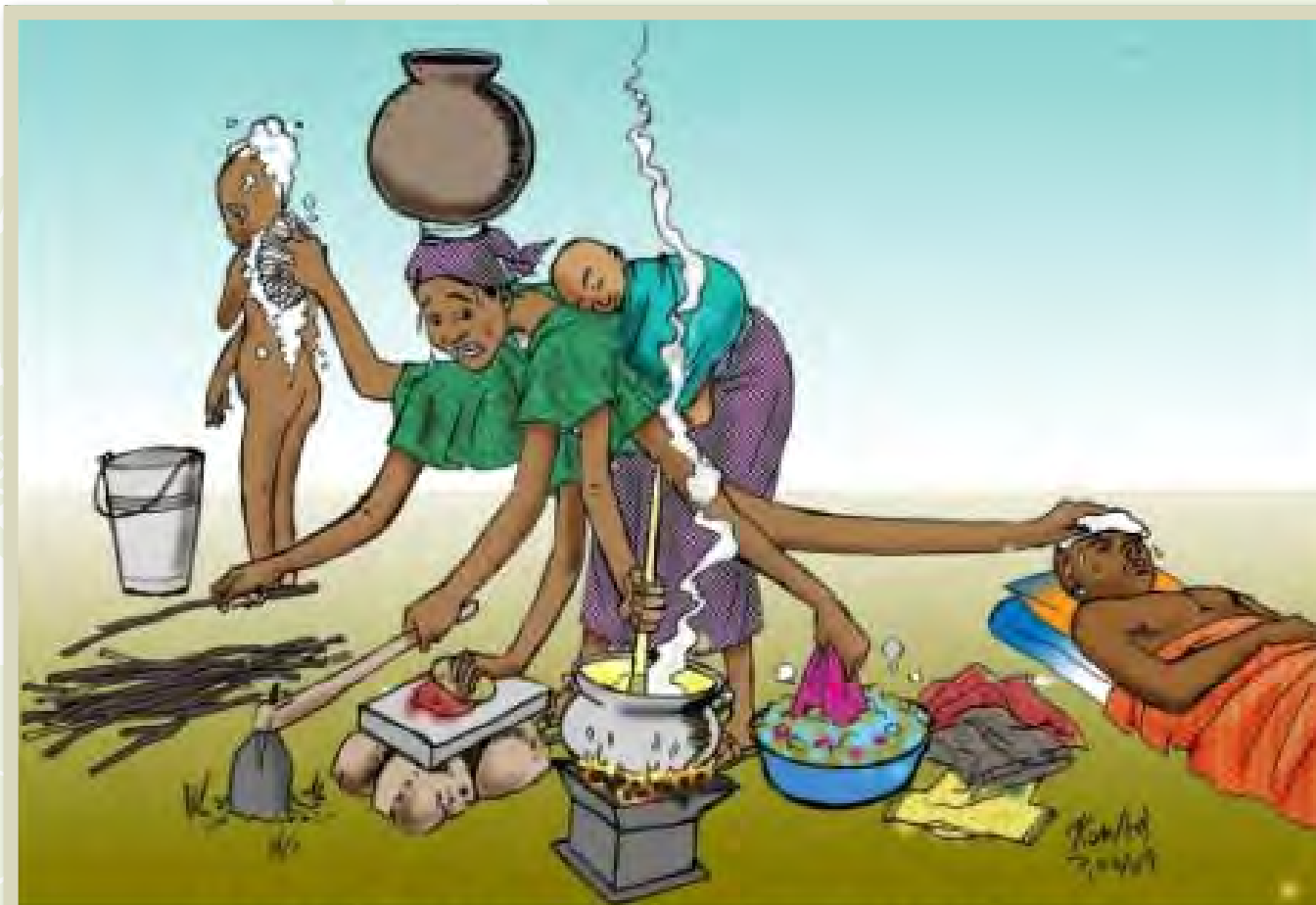
I - Les tâches liées à l'élevage des porcs sont réalisées par les femmes rurales de la région de la Kara



II - ... alors que le débitage, la commercialisation et la gestion des revenus des produits porcins sont réalisés par les hommes !

1.1 Les inégalités sur le plan reproductif et social

Les femmes rurales de la région de la Kara sont confrontées à un certain nombre d'inégalités familiales et sociales qui affaiblissent leurs potentialités économiques.



source WILDAF AO

La femme au foyer "ne travaille pas" ?

- Quel est ton métier ?
- Agriculteur-éleveur
- As-tu des enfants ?
- Je n'ai pas eu de chance. J'en ai eu 15, seulement 9 sont encore vivants.
- Ton épouse a-t-elle un emploi ?
- Non, "elle passe la journée à la maison"
- Que fait-elle donc la journée ?
- Elle se lève à quatre heures du matin. Ensuite, elle cherche du bois de chauffage, elle va puiser de l'eau, elle fait du feu, elle prépare le petit déjeuner, elle veille à la propreté, elle va laver le linge à la rivière. Une fois par semaine elle va faire moudre du grain en ville et là elle vend des tomates, qu'elle transporte avec des enfants les plus jeunes ; et puis elle tricote. Elle achète ce qu'elle veut au centre de négoce. Ensuite elle revient à temps pour préparer le repas de midi.
- Tu rentres à la maison à midi ?
- Non, elle m'apporte la nourriture là où je travaille, à 3 km du domicile
- Et ensuite ?
- Elle reste là à rassembler les mauvaises herbes du champ, et quand elle finit cette tâche elle va arroser le potager.
- Entre temps, qu'est-ce tu fais, toi ?
- Je dois aller voir les autres hommes et bavarder avec eux, autour d'un verre, sur la manière de gagner de l'argent.
- Et ensuite ?
- Je rentre à la maison où ma femme me sert le repas qu'elle a fini de préparer.
- Va-t-elle se coucher après ce repas ?
- Non, c'est moi qui vais me coucher. Quant à elle, elle doit d'abord ranger et mettre de l'ordre dans la maison, jusqu'à 21-22 heures.
- Et moi qui avais cru entendre que ton épouse n'a pas de travail !
- Bien sûr qu'elle n'en a pas, elle passe toute la journée à la maison.¹

¹ WILLIAMS S., SEED J. And MWAU A., The OXFAM gender and development training manual, OXFAM UK and Ireland, 1994.

Le diagnostic participatif genre, mené au début du projet, ainsi que les différentes formations, ont fait ressortir plusieurs difficultés notamment :

La surcharge des travaux domestiques (collecte d'eau et de bois, préparation des repas, lessive, éducation des enfants, soins à la famille...).

Les accouchements répétés.

"Si par malheur, une femme venait à perdre son mari, à moins qu'elle puisse être autonome en élevant les cochons, dans le cas contraire, elle sera obligée de se remarier." Femme éleveuse

La négligence des maris à l'établissement des actes de naissance et des certificats de nationalité des enfants, en particulier des filles.

La persistance d'unions non légalisées par l'autorité judiciaire en place.

Le non-accès des femmes veuves à l'héritage du mari défunt.

Le lévirat : il s'agit d'une pratique sociale selon laquelle la veuve doit se remarier avec le frère de son mari défunt.

La démission des hommes des charges familiales (dépenses de subsistance du ménage).

Le refus des hommes de prendre en charge les besoins vitaux (santé, scolarisation, habillement et parfois même nourriture) de leurs enfants, en particulier des filles.

La non-scolarisation des filles.

L'impossibilité de commercialisation des animaux issus de l'élevage sans l'autorisation du mari.

Les enquêtes ont révélés que les femmes consacrent en moyenne entre 8 et 12 heures par jour aux tâches domestiques telles que l'éducation et les soins aux enfants et aux malades, la collecte de l'eau et du bois, la préparation des repas, le ménage et la lessive.

Ces tâches, dites "*reproductives*", viennent s'ajouter aux travaux agricoles, mais ne sont pas perçues comme un véritable travail et ne sont pas rémunérées. C'est pourquoi on parle de la **double journée de travail de la femme rurale**.

Par ailleurs, dans les cantons de la région de la Kara, on assiste à une forme d'institutionnalisation des violences conjugales.

En effet, d'une part le droit formel est très peu utilisé et d'autre part les modes de règlement traditionnel des crises et violences conjugales ne reconnaissent pas des droits égaux aux hommes et aux femmes et ont plutôt tendance à inféoder les femmes.

Ces dernières, dans ce contexte, sont assujetties à leurs maris et ne jouissent pas des mêmes droits au sein du ménage.

La persistance d'us et coutumes dévalorisants pour les femmes ainsi qu'un certain nombre de préjugés sociaux ont des conséquences économiques négatives pour les femmes, telles que l'interdiction d'exercer une activité économique ou de jouir de façon autonome des revenus issus d'une activité.

L'éducation et la famille : vecteurs de reproduction des inégalités homme-femme

Dans la région de la Kara, la répartition du travail selon le sexe trouve sa source dans les pratiques et injonctions familiales.

La répartition sexuée du travail, qui contribue à perpétuer les inégalités sexospécifiques, commence dès le plus jeune âge : pendant que les jeunes garçons vont au champ, les jeunes filles doivent s'occuper des tâches reproductives.

Ainsi, les jeunes hommes et femmes adoptent des comportements et rôles sociaux¹ qui leur ont été transmis de façon implicite par la société.

En fine, les femmes ont un temps de travail journalier plus long que les hommes, pour un revenu moindre, puisque les tâches domestiques non rémunérées occupent une grande partie de leur emploi du temps.

De plus, le manque de confiance des femmes en elles-mêmes et leur absence de droit à la parole, contribuent à la perpétuation de ces pratiques.

¹ Y compris l'absence de communication égalitaire au sein des couples.

1.2 Les inégalités sur le plan productif et économique

La productivité des entreprises féminines, y compris celles qui œuvrent dans le domaine de l'élevage porcin, est limitée par un manque d'accès aux ressources productives. Le droit de posséder un terrain, de diriger une ferme d'élevage ou de gérer un domaine agricole est assujéti dans de nombreux villages au consentement du mari ou du conjoint. L'accès aux terres fertiles permettant une bonne production de céréales, légumineuses et autres aliments utilisés dans la nutrition des porcs demeure un luxe pour les femmes.

Le manque de pièces juridiques, l'absence de garanties, telles que la possession de terres et d'une épargne, ainsi que le manque de formation adéquate, constituent les principales difficultés pour l'accès des femmes au crédit. Les différentes actions menées dans le cadre du projet ont fait ressortir plusieurs inégalités sur le plan économique. Dans le domaine de l'élevage des porcs on peut observer :

1. La non maîtrise des itinéraires techniques de la conduite d'élevage par les femmes.
2. La sous-information des femmes par rapport aux services vétérinaires.
3. L'insuffisance des moyens financiers pour la construction de porcheries, l'achat d'équipement d'élevage et d'aliments pour les porcs (accès au crédit etc.)
4. Le cantonnement des femmes aux tâches primaires telles que l'alimentation et les soins aux animaux.
5. L'exclusion des femmes de la transformation des produits issus des élevages porcins, spécialement l'abattage et le débitage, activités réservées aux hommes.
6. L'exclusion des femmes de la chaîne de commercialisation de la viande de porcs. Ce sont les hommes qui fixent les prix, procèdent à la commercialisation des produits et, en fin de compte, gèrent les ressources.
7. L'absence d'accès et de contrôle des bénéfices issus de la vente des animaux et de leurs dérivés.
8. La dilapidation du cheptel des femmes (prélèvements de jeunes animaux réalisés par les hommes).
9. Le nonaccès des femmes au patrimoine familial et à des terrains appropriés pour la construction des porcheries.
10. L'octroi de terres pauvres et improductives aux femmes.
11. Le développement de complexes chez certains hommes vis-à-vis de l'épanouissement économique de leurs femmes.

En résumé, si on analyse la filière porcine, on peut mettre en valeur plusieurs paradoxes :

1. Bien que les femmes jouent un rôle fondamental dans la conduite de l'élevage porcin (alimentation et soins des porcs, nettoyage des porcheries, etc.), ce sont les hommes qui sont responsables de la commercialisation et gèrent les revenus
2. Par ailleurs, lorsque les femmes réussissent à gérer les revenus issus de la vente de leurs animaux, elles doivent assumer toutes les dépenses du foyer (alimentation, santé etc.) car les conjoints n'y contribuent plus, jusqu'à ce que ces revenus-là soient épuisés.
3. Enfin, le métier de charcutier/débitéur de viande est réservé traditionnellement aux hommes, ce qui oblige les femmes à vendre leurs porcs "vifs". Ce qui les prive d'une opportunité de transformation du produit, génératrice de valeur ajoutée¹. On peut donc dire que ce tabou social les prive d'une possibilité d'augmenter leurs revenus.

¹ La vente de viande débitée génère plus de marges que la vente de porc sur pied.



Groupement de femmes éleveuses

1.3 Les inégalités sur les plans juridiques et communautaires

Les femmes rurales de la région de la Kara sont également confrontées à un certain nombre d'inégalités sur les plans juridique et communautaire.

Parmi les difficultés recensées dans l'accès à un crédit agricole productif, il apparaît clairement que le premier frein à la soumission d'un dossier solide est **l'inexistence d'actes de naissance** et d'autres documents juridiques, ceci étant dû aux non déclarations des naissances.

Par ailleurs, la fréquence des couples en unions libres, donc "illégales", fragilise les systèmes de protection juridique des femmes, surtout les veuves.

Dans le cas des successions, les veuves sont généralement lésées, au profit de la belle-famille.

Les nombreuses sensibilisations et formations sur l'importance du mariage civil permettent d'enregistrer un certain nombre de progrès.

Ainsi, les contraintes juridiques, telles que l'absence d'acte de naissance et de mariage civil, subies par les femmes, les limitent dans leur participation au développement économique et social.

L'absence d'autonomisation économique et décisionnelle des femmes trouve aussi sa source dans des faiblesses inhérentes à de nombreux groupements féminins et dans certaines pratiques communautaires.

Il s'agit de plusieurs éléments :

1. Le fort taux d'analphabétisme féminin, couplé à un faible niveau de formation, entraînant une faiblesse dans la gestion administrative et financière des groupements
2. La non-maitrise des principes coopératifs par les membres des groupements
3. La réticence des femmes à postuler à des postes de responsabilité au sein des groupements et des Comités villageois de développement, due aux pesanteurs socioculturelles et à l'éducation reçue
4. L'interdiction faite aux femmes de participer aux débats communautaires

Malgré l'amélioration du cadre juridique de protection et de promotion des droits de la femme au Togo, les femmes de la Région de la Kara rencontrent de nombreux obstacles, tant sur le plan social, économique, juridique que communautaire, qui limitent leur pleine autonomisation économique et décisionnelle.

Afin d'améliorer cette situation, AVSF a adopté différentes stratégies, dans le cadre du projet de renforcement de la place des femmes dans la filière porcine dans la Région de la Kara.



© AVSF - M. Mackievicz



© AVSF - M. Mackievicz

II - La formation et le plaidoyer : vecteurs de la démarche genre

L' "approche genre" s'est concrétisée à travers diverses activités, menées de façon successive :

- i) formations des intervenant-es au genre,
- ii) diagnostic participatif genre,
- iii) formation des femmes éleveuses et de leurs conjoints,
- iv) interpellation des autorités locales et sensibilisation de la population aux inégalités hommes-femmes.

Afin de mener à bien ces actions, AVSF a fait appel à l'expertise d'une sociologue spécialisée dans les droits des femmes et l'approche genre.

Qu'est-ce que le genre ?

Le genre se réfère aux rapports sociaux et aux différences sociales entre les femmes et les hommes.

L'analyse genre démontre que les rôles masculins et féminins sont socialement construits et assimilés culturellement.

Ils peuvent donc changer dans le temps et selon les cultures, l'âge, la classe sociale.

Le "genre" ne doit pas se confondre avec le mot "sexe", qui évoque les caractéristiques biologiques qui différencient les hommes et les femmes¹.

L'analyse des rapports sociaux de genre permet d'identifier les inégalités entre les hommes et les femmes (disparités de droits, de statut etc.)

En tant qu'objectif, **l'approche Genre promeut l'égalité des droits, ainsi qu'un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes.**

¹ On peut illustrer la différence entre la notion de sexe et celle de genre, en assimilant la première à ce qu'on est "né avec" (inné) et la deuxième en l'identifiant à ce qu'on est "né trouvé" (acquis).

2.1 La formation des équipes techniques à l'approche genre, un préalable indispensable pour un meilleur accompagnement des femmes

Le renforcement de capacités est la première stratégie utilisée pour permettre aux différent-es acteurs/actrices, d'une part, *d'identifier et comprendre les inégalités entre les hommes et les femmes* et d'autre part, *de rechercher des solutions afin de permettre une réelle autonomisation économique et décisionnelle des femmes.*

Ces formations sont indispensables afin de faire prendre conscience de ces inégalités, bien souvent niées ou non perçues par les acteurs du développement rural.

Elles permettent également de doter les participant-es d'outils d'analyse adaptés.

Le responsable projet AVSF et les techniciens de l'ICAT, ont aussi participé à diverses sessions de formations sur le genre¹.

Ces formations leur ont permis de comprendre la différence entre le sexe et le genre, de prendre conscience des inégalités hommes-femmes dans l'environnement familial et socio-économique et leurs impacts, de faire ressortir certains stéréotypes sexistes qui légitiment ces inégalités, et, enfin, d'acquérir des connaissances concernant les droits humains de la femme.

Grâce aux formations, les participant-es ont compris que des différences s'observent entre les sexes au niveau biologique et sont inchangeables, alors que les inégalités entre les hommes et les femmes sont, elles, créées par la société et peuvent, à cet effet, être dynamiques et évolutives.

Ces formations ont également favorisé des changements personnels au niveau des techniciens.

Ces derniers ont affirmé avoir désormais une autre vision des relations entre les hommes et les femmes.

¹ Le responsable projet et la coordinatrice AVSF ont également participé à trois séminaires régionaux sur le genre (2010, 2011 et 2012) organisés dans le cadre du programme Ouest Africain (cf. introduction). De plus, le responsable projet et un technicien ICAT ont participé à une formation sur "Genre et économie", dispensée par le Bureau International du travail, à Turin en Italie

"Depuis la formation, j'ai compris beaucoup de choses.

J'ai surtout compris que la contribution aux charges du ménage est la préoccupation des deux partenaires.

Pour ce faire, l'autonomisation économique de la femme devient une obligation.

Et les deux conjoints doivent travailler à cet effet.

J'ai également compris que dans le foyer tout doit passer par le dialogue.

Toute décision doit être prise par consensus.

Avant je ne consultais jamais ma femme pour les décisions à prendre dans le foyer mais maintenant j'ai compris qu'elle aussi a des idées constructives pour notre foyer."

Un technicien formé

Enfin, ces formations ont permis aux techniciens d'avoir un autre regard sur la filière porcine et de se rendre compte de certains paradoxes.

L'élevage de porc est une activité traditionnellement dévolue aux Femmes, mais les hommes captent l'essentiel des bénéfices de la vente.



Éleveuses et un homme en formation



Groupement de femmes éleveuses

2.2 Les ateliers de renforcement de capacités des éleveuses et leurs conjoints, outil de prise de conscience des inégalités sexospécifiques

Ces formations permettent aux hommes et femmes d'avoir un autre regard sur leur quotidien.

Ainsi, des situations considérées comme "normales" ont été **identifiées comme vectrices d'inégalités et de discriminations, qui entravent l'épanouissement des femmes et le développement des communautés.**

Les femmes éleveuses ont donc pris conscience de l'ampleur des inégalités auxquelles elles font face au quotidien et de leur vulnérabilité.

La liberté de parole permise lors des temps d'échange entre femmes tout au long des formations a permis l'expression de nombreuses émotions (pleurs, cris de détresse...).

Les inégalités entre hommes et femmes et les stéréotypes ont ainsi été décrits lors des témoignages :

Au niveau familial, à travers des violences de tous ordres :

"La femme ne monte pas dans le grenier".

"J'ai deux femmes, elles sont très têtues.

Et pour les aider à obéir, je les tape correctement et très souvent".

"Depuis que je suis mariée, je ne fais que des filles, sept successivement, mon mari se fâche parce qu'il n'aura pas d'héritier.

Et il a raison. Pour aider à résoudre le problème, il était obligé de prendre une seconde femme. Heureusement, celle-ci a fait des garçons.

J'ai alors compris que mon ventre ne produit pas de garçon et mon mari a raison de se remarier.

Actuellement, les sept filles sont laissées à ma charge et je me débats pour les nourrir.

La vie devient tous les jours de plus en plus dure pour moi".

Témoignages d'éleveuses et leurs conjoints

Au niveau culturel

"Lors des cérémonies, la femme n'a pas le droit d'égorger les bêtes".

Au niveau économique

"La femme, donneuse de vie, n'a pas le droit de la retirer. Elle n'a donc pas le droit de tuer un animal et de débiter la viande".

"La femme n'a pas le droit à la gestion des ressources du ménage".

© AVSF - M. Mackiewicz

© AVSF - M. Mackiewicz

Au niveau de la participation communautaire

"La femme n'a pas le droit de participer aux réunions".

Au niveau du mariage, les unions se font et se défont sans aucun fondement légal. Aussi le lévirat existe-t-il toujours dans certaines familles.

Sur le plan successoral

"La femme n'a pas droit aux terres et aux arbres dans sa famille, ni aux biens, lors du décès du mari".

Sur le plan décisionnel

"La femme n'a droit à aucune décision dans la famille".

"Je ne bénéficie de rien en nourrissant pendant plusieurs mois ou années les bêtes, en allant les vendre au marché.

Mon mari récupère tout l'argent, ne me donne même pas 5 francs CFA".

Une éleveuse actrice du projet.

"Mon mari a fait un crédit en mon nom qu'il refuse de rembourser.

J'ai épargné pendant plusieurs années dans une institution de micro-finance, mon mari m'a demandé d'aller contracter un prêt qu'il me remboursera à petits coups pour me permettre de reconstituer mes économies.

Ce que j'ai fait.

Mais il refuse de rembourser le prêt et, en plus, il se permet de courir une autre fille.

J'ai peur d'être poursuivie par la structure de microcrédit".

Eleveuse actrice du projet.

2.3 Les effets des formations : une prise de conscience et le début de résolution de certains conflits

Les femmes et les hommes ont alors pris conscience de l'existence des inégalités dans leurs milieux et du fait que ce sont les femmes qui en sont majoritairement victimes.

Ces inégalités se manifestent dans les trois cantons et sont souvent "justifiées" par des stéréotypes sexistes et discriminatoires.

Elles se perpétuent à travers différents canaux de transmission que sont la religion, l'éducation formelle et informelle, la famille, le langage et en particulier les chansons et les proverbes.

Les formations ont permis d'accompagner les hommes et femmes participant-es dans la résolution de certains conflits, liées aux différents types de violences institutionnalisées subies par les femmes (physiques, économiques, verbales).

"Mon appel que je lance : les femmes doivent participer à toutes les réunions de sensibilisation que nous organisons.

Je demande aux femmes qu'elles écoutent la radio, s'il faut prendre un taxi moto pour aller à la réunion, il faut le faire.

C'est important.

Quand tu y vas, tu t'éclaires, tu t'émancipes, ce que tu ne connaissais pas avant, tu le sais maintenant.

Si nous participons à ces réunions, nous pouvons changer nos maris, quel que soit leur sévérité.

Mon mari m'avait refusé d'aller à ses réunions.

J'ai appris dans ces réunions, sinon à la mort de mon mari, cette maison ce serait écroulée.

Le fait que je sois sortie apprendre, ça m'a éclairée et aujourd'hui m'a donné la force d'être ici.

Nous les femmes de ce pays, nous devons nous battre".

Femme éleveuse



Eleveuse de porc

© AVSF - M. Mackiewicz

2.4 La formation des hommes : un moyen d'implication sur les questions de genre

Une fois les éleveuses formées, elles ont elles-mêmes souhaité que leurs conjoints soient formés dans le cadre du projet, afin qu'ils puissent trouver de façon conjointe des solutions aux inégalités et aux contraintes socioculturelles persistantes dans leur vie quotidienne.

En effet, les discussions avec les hommes ont montré une nette différence entre les droits et les devoirs des hommes et des femmes et, in fine, une suprématie de l'homme sur la femme.

Le point qui a fait l'objet de discussions houleuses lors des formations, et sur lequel le consensus n'a pas été trouvé, est celui de l'accès des femmes à la terre.

Les hommes ne conçoivent pas le fait que les femmes aient les mêmes droits que les hommes dans ce domaine.

Pour la majorité des hommes, les femmes et les filles "n'ont pas droit à la terre et la situation ne pourra jamais changer".

Pour les hommes, "Une femme qui a accès à la terre, peut la donner à ses enfants et la localité sera envahie par des étrangers".

"Au cas où dans une famille, les héritiers se trouvaient n'être rien que des filles, il est préférable de donner l'héritage foncier à des cousins lointains pour que cela reste la propriété de la famille".

"Dans les cotisations pour l'aménagement et l'entretien des villages, les hommes cotisent plus que les femmes, les femmes n'ont pas besoin de grandes exploitations puisqu'elles n'ont pas de grosses dépenses à faire."

"On peut donner un droit d'utilisation de la terre à la femme mais jamais un droit d'héritage".

"Les femmes n'ont jamais hérité de la terre chez nous en milieu Kabyè et cela ne se fera jamais".

"Aucune loi ne peut nous faire changer d'avis sur l'héritage de la terre par les femmes".

"Nous pouvons permettre à nos femmes de venir construire chez elles, mais, à leur décès, la construction revient aux membres de leur famille, les frères notamment.

Les enfants ne peuvent jamais prétendre hériter de la maison construite par leur mère.

S'il advenait que la maison devenait objet de litige entre les oncles maternels et leurs neveux/nièces, ces derniers seront obligés d'enlever la construction de leur mère pour permettre aux oncles de récupérer la terre".

Témoignages des hommes lors des formations (conjoints des éleveuses)

Le fait que l'accès au foncier soit refusé aux femmes repose largement sur une conception patriarcale de la famille, où la succession se fait de père en fils, excluant les femmes.

Comment se transmet la terre en milieu Kabyè ?

En milieu Kabyè, selon le droit coutumier, en matière successorale, la terre n'était pas un bien susceptible d'appropriation individuelle.

Appartenant à un groupe familial ou à une collectivité, elle n'était pas un bien à hériter comme les autres et seuls l'usage ou l'exploitation étaient individuels.

Cependant, à partir des années quatre vingt dix, avec la naissance du droit moderne, les actions du gouvernement et des Organisations de la Société Civile ainsi que les brassages ethniques, les droits fonciers se sont progressivement individualisés.

Actuellement, la transmission du foncier se fait selon un système patrilinéaire.

Les terres sont léguées à la famille du propriétaire défunt, en excluant, généralement, les filles de la succession, afin d'éviter que les biens fonciers ne sortent du patrimoine de la famille paternelle.

Les femmes sont donc écartées aussi bien lors du partage des terres de leur père que celles de leurs conjoints.

Pour leurs activités économiques, elles ne peuvent accéder à la terre que par location ou par prêt.

Analyse issue des témoignages des ateliers de formations



Participants atelier Genre

2.5 Trouver des alliés : les plaidoyers envers les chefs traditionnels et autorités locales

Des actions de plaidoyer ont été menées en vue de sensibiliser les décideurs et les populations des trois cantons sur les questions relatives aux inégalités hommes et femmes afin d'obtenir des changements et améliorer la situation des femmes.

Il s'agit :

Des séances d'échanges entre les chefs traditionnels des cantons de Lassa, Soumdina et Landa, les responsables du projet (AVSF) et l'experte genre. Ces séances ont permis de faire un premier effort de conscientisation des autorités et des populations locales

Des séances d'échange entre les femmes éleveuses appuyées par les technicien-es ICAT, et les autorités traditionnelles (chefs cantons entourés de chef-fes villages des trois cantons). Six thèmes de plaidoyer ont été abordés dont le débitage et la vente de la viande de porcs ainsi que l'accès des femmes au foncier.

Un atelier de plaidoyer impliquant les différents acteurs de la filière porcine (les femmes éleveuses, les hommes charcutiers), les autorités administratives et traditionnelles de la préfecture et du pays dont les femmes chef-fes cantons, les ONG de promotion et protection des droits de la femme, etc.

Lors des différentes séances publiques avec les chefs cantons, les femmes ont rompu avec leurs méthodes de revendications silencieuses. Leur parole a ainsi été libérée et entendue.

Concernant les séances d'échanges au niveau des trois cantons, elles ont été très participatives et intéressantes et ont permis de mobiliser un grand nombre d'autorités traditionnelles.

Chaque chef canton était entouré pour la circonstance des chefs villages, dont une femme qui assure la régence dans le village (Elimdè/canton de Lassa).

Six thèmes ont été abordés.

De manière générale, les autorités traditionnelles ont apprécié cinq des six thèmes soulevés par les équipes :

l'établissement des actes de naissance et jugements supplétifs,

le droit des femmes à la parole,

le mariage légal,

la participation de la femme à la prise de décision (Femmes et Comités Villageois de Développement),

l'abattage et le débitage des porcs par les femmes.

"Dans notre canton ici, il n'y aucun inconvénient à ce que les femmes procèdent à l'abattage et au débitage d'un animal.

Elles peuvent le faire, d'ailleurs beaucoup de femmes le font déjà chez nous.

C'est une pratique qu'il faut inculquer davantage aux femmes elles-mêmes.

Il n'existe aucun tabou chez nous en la matière mais il s'agit d'une simple pratique qui se perpétue depuis des générations".

"Nous apprécions votre démarche.

La participation à la prise de décision et la prise de parole en public par les femmes ou les hommes ne constituent que des questions d'habitudes et de pratiques.

Il ne reste qu'aux femmes la volonté et nous les encouragerons dans ce sens".

"Actuellement, seule la région de la Kara abrite les trois femmes chefs cantons du Togo (Niamtougou, Pya et Siou), c'est pourquoi nous encourageons nos femmes aussi dans ce sens.

Nous sommes convaincus qu'elles peuvent participer au développement au même titre que les hommes".

Témoignage des chefs Cantons

Toutefois, le point concernant la succession du foncier par les femmes a été catégoriquement rejeté par les autorités des trois cantons au début des débats.

2.6 Les séances de restitutions des formations, une stratégie d'implication des communautés sur les questions de genre

Concernant les séances de restitutions des formations, elles ont permis une large sensibilisation de la population aux inégalités hommes-femmes. Plus de 500 personnes, femmes et hommes ont été touchées par ces sensibilisations.

Ces séances ont été animées ensemble par les hommes et les femmes formés.

Un partenariat a ainsi été enclenché.

III - Vers des changements économiques et sociaux

3.1 Les changements sociaux

3.1.1 La diminution des violences conjugales

Les actions genre du projet ont favorisé la diminution des violences conjugales, en particulier les violences physiques.

Beaucoup d'hommes ont affirmé s'abstenir depuis un certain temps de battre leurs femmes.

Ils déclarent avoir compris que le dialogue demeure la seule méthode de résolution des conflits au sein du ménage.

"Il y avait beaucoup de mésententes dans notre couple, mais aujourd'hui, je suis contente, depuis la formation des hommes, j'ai senti que mon mari a changé. Je suis très contente".

« Au départ, j'avais refusé la formation, mais depuis que je suis formée, c'est comme on a mis de la potasse sur moi.

Une nouvelle vie a commencé pour nous au foyer.

C'est comme on a envoyé les anges pour nous libérer.

Nous étions dans l'obscurité".

Témoignage d'éleveuses actrices du projet et de leurs conjoints

Les changements intervenus au sein des couples ayant participé à la formation ont suscité de nouvelles demandes de formation, en particulier pour les conjoints.

"Je sollicite une faveur spéciale auprès des responsables du projet.

Je veux que mon foyer aussi soit comme celui des couples formés où règnent l'harmonie, l'entente et le partage des responsabilités.

Mon mari me tape tous les jours pour rien.

En voyant ce qui se passe, je sais qu'il va changer après votre formation.

Formez mon mari, je vous prie, même si nous deux nous ne pouvions suivre la formation, au moins formez mon mari, je vous en prie."

Éleveuse de porcs (Canton de Lassa)

3.1.2 Un partage des décisions entre l'homme et la femme au sein du foyer

Les actions genre ont aidé les femmes à acquérir confiance en elles-mêmes, à être plus exigeantes dans la participation à la prise de décision au sein du couple et plus entreprenantes.

Elles ont compris qu'elles peuvent beaucoup apporter à leurs familles et à leurs communautés.

"Depuis la formation, mon mari ne peut plus rien faire sans demander mon avis et vice et versa.

Dans tous les domaines, les décisions sont prises de manière consensuelle.

De l'éducation des enfants, à la gestion de nos revenus en passant par la nourriture, l'entretien et l'alimentation des animaux, plus rien ne m'échappe".

"Nous étions dans l'obscurité mais, il fait vraiment jour nous devons nous entraider.

Je ne savais pas qu'il y avait quelque chose ailleurs, nous devons nous compléter pour aller de l'avant".

Femme et hommes formés

3.1.3 La prise de conscience de l'importance du mariage légal

Les ententes consensuelles sans fondement légal sont les formes d'unions les plus courantes dans les trois cantons couverts par le projet.

Les couples s'installent sans passer ni par la mairie, ni par la préfecture.

Depuis la formation, beaucoup de couples ont compris les inconvénients de ces unions non reconnues par la loi, à la fois pour eux-mêmes et leurs enfants. Ainsi, au cours de la formation, beaucoup de couples ont adhéré à l'idée du mariage légal.

Entre la session de formation des femmes et celle des hommes, un couple a même célébré un mariage légal.

Beaucoup d'autres couples se préparent à le faire.

Mme Piré, une jeune femme de trente-cinq ans environ, avec quatre enfants, après dix années de vie commune, a contracté le mariage civil avec son mari après la formation.

"Je lui ai dit que je ne pourrai jamais continuer avec lui, si nous ne nous marions pas.

J'ai compris que je n'ai aucun droit dans ma situation actuelle.

Il peut me renvoyer à tout moment et à sa mort, ni moi, ni mes enfants, ne bénéficieront de rien".

"On va faire le vrai mariage maintenant".

"Même dans notre état de vieillesse, nous pouvons célébrer le mariage".

"J'ai dit à mon mari qu'il peut faire le mariage même avec nous les trois femmes, la loi autorise cela, sinon, à son décès, la famille viendra nous chasser de la maison.

Avec cette formation, il a compris, je suis contente."

Témoignage de femmes formées

3.1.4 La jouissance du droit successoral

Le plaidoyer pour la jouissance des droits successoraux et l'accès des femmes aux biens fonciers, bien qu'ayant fait l'objet de discussions houleuses, a finalement convaincu certains bénéficiaires hommes et femmes du projet et aussi des autorités.

L'argument qui a fondamentalement servi à les convaincre est celui de la vente des terres.

En effet, un phénomène de vente des terres périurbaines est constaté, depuis un certain temps, au niveau de certains héritiers hommes.

Certaines autorités ont donc affirmé que si la vente de la terre est possible, leur succession par les femmes est plus favorable.

On note ainsi une meilleure compréhension de l'importance de ce droit par les différents bénéficiaires (autorités, femmes, hommes).

Histoire de vie...

Farouda, vivait avec son mari enseignant.

Elle a participé à la formation, comme ses collègues éleveuses de porcs.

Malheureusement, son mari n'a pas pu recevoir la formation parce qu'il est décédé accidentellement avant l'organisation de la session destinée aux hommes.

Suite à son décès, Farouda n'a pas cédé à la pression sociale et à la coutume qui l'obligeaient à se remarier avec un frère de son mari défunt ou à quitter le domicile conjugal.

On peut également citer comme changements :

Une majeure visibilité des actions des femmes éleveuses, grâce à leur participation à des émissions radiophoniques.

La "libération de la parole" des femmes grâce à une meilleure confiance en elles-mêmes.



© AVSF



© AVSF



"Maintenant j'ai le courage de m'exprimer avec aisance en public, dans toutes les réunions sans peur, comme un homme... Maintenant le regard de mes camarades sur moi a changé.

Elles me respectent. Les hommes aussi me respectent".

Farouda, femme éleveuse

3.2. Les changements économiques

Les principaux résultats économiques des différentes interventions ont été entre autres :

La possibilité pour les femmes d'investir le métier de charcutière, qui leur était auparavant interdit

La possibilité de générer des revenus additionnels, grâce à la vente de viande débitée

Un rôle accru des femmes dans la commercialisation des animaux et la gestion des revenus de cette activité

L'amélioration des capacités de négociation des femmes

Une amélioration de la rentabilité des élevages, grâce à l'acquisition de meilleures techniques d'élevage et une diminution de la mortalité des animaux

La création d'une coopérative regroupant les douze groupements, avec pour vocation la gestion d'activités économiques collectives

3.2.1 L'abattage et le débitage de la viande de porcs par les femmes : la fin d'un tabou et l'apprentissage d'un nouveau métier

Les femmes ont estimé qu'elles ne pourraient pas impulser le changement toutes seules et le projet les a accompagnés dans cette démarche.

C'est dans cette optique que les actions de plaidoyer et les sessions de formations des hommes ont été réalisées et ont permis d'avoir l'aval des autorités traditionnelles et le soutien de certains bouchers, conjoints des femmes éleveuses, pour permettre aux femmes de se former au métier de charcutière.

Les premiers cas d'abattage et de débitage ont été réalisés dans le canton de Lassa le 31 décembre 2011.

Un porc a été égorgé par un charcutier et la viande a été vendue par deux femmes, aux côtés des hommes.

L'acte a été apprécié par les autres bouchers et les populations du milieu. Aujourd'hui l'impact est réel dans le milieu puisque certaines femmes/groupements ont continué à débiter et à vendre la viande de porc.

Entre le 1^{er} janvier 2012 et 1^{er} mai 2012, six (6) porcs ont été abattus, la viande débitée a été vendue par les groupements de femmes sur la place du marché.

Par ailleurs, plusieurs éleveuses pratiquent individuellement cette activité.

"À mon avis, les femmes sont victimes de la tricherie des hommes ; elles élèvent les cochons, mais il y a un tabou qui empêche les femmes de tuer le cochon et de vendre sa chair.

Quand les hommes viennent pour acheter les porcs vivants chez nous, ils cherchent toujours à sous-évaluer son prix réel...

Les hommes ne veulent pas que les femmes s'affranchissent de leur joug, c'est très mal vu une femme qui réussit dans les affaires ici, ils cherchent toujours à nous tromper.

Aujourd'hui, les mentalités ont évolué, et nous avons aussi les mêmes droits, les mêmes pouvoirs que les hommes. Nous pouvons aussi être charcutières..."

Femme éleveuse

"Avant, j'étais vendeuse de bouillon de volaille et de bière locale.

J'ignorais totalement comment tuer un cochon. Grâce à l'apprentissage je sais maintenant le faire.

Maintenant, j'élève les cochons, je prépare la boisson locale communément appelée tchouk.

Je suis en même temps charcutière, je vends au marché et cela me permet d'élever mes enfants...

Hier, c'était le jour du marché, comme d'habitude, je me suis occupée de la porcherie, puis j'ai choisi le cochon à tuer ; j'ai préparé la viande que j'irai vendre au marché..."

Farouda, veuve éleveuse de porcs

Même si le métier de charcutière est assumé par un nombre très restreint de femmes, le fait d'avoir levé le tabou social lié à ce métier¹ constitue un résultat significatif et un pas vers l'autonomisation des femmes.

Cependant, de nombreuses éleveuses membres des groupements continuent de vendre leur porc sur pied, d'une part parce que la pression sociale reste encore forte pour que les femmes ne pratiquent pas le métier de charcutière et, d'autre part, parce que la concurrence sur ce maillon est forte avec les bouchers déjà installés sur les marchés.

¹ Ce tabou étant lié à l'interdiction coutumière d'abattage d'un animal et de manipulation de la viande par les femmes.



Le débitage et la vente de la viande de porcs par les femmes



La célébration joyeuse de la route vers l'équité et l'autonomie

“Avec les bouchers, les femmes vendent les animaux vivants. Avant, elles établissaient un prix en estimant le poids de l'animal.

Cette méthode « les trichait beaucoup ». L'équipe projet leur a octroyé des balances et leur a conseillé de peser systématiquement les animaux vifs avant de les vendre.

Certaines éleveuses ont commencé à utiliser les balances.

Le prix au kilo de l'animal vif et de l'animal débité, vendu à la boucherie formelle, n'est pas le même.

Marox, petit supermarché doté d'une boucherie, achète la viande de porcs au kilo.

Les femmes amènent les animaux, ces derniers sont abattus et les viscères, la tête et les pattes sont remis aux femmes.

La carcasse de la viande est pesée et achetée à 1000 FCFA le kilo.

L'abattage et le débitage par les femmes est plus rentable, car elles vendent le kilo de porc à 1400 FCFA sur les marchés locaux.

Par ailleurs, nous demandons aux femmes de tenir compte des périodes, de l'âge, de l'état de santé des animaux avant de les vendre car tous ces éléments influent sur le prix de l'animal.

De plus, il y a des périodes d'abondance et des périodes de rareté.

Mais ce qui est réconfortant, c'est que toutes ces négociations, les femmes arrivent à les mener elles-mêmes et de manière rigoureuse.

Elles ont beaucoup évolué depuis les formations.”
Témoignage d'un technicien

3.2.2 L'amélioration des capacités de négociation et de gestion des femmes

Les différents ateliers de formation, d'échanges¹ ainsi que les actions de plaidoyers ont permis aux femmes d'améliorer leurs capacités de négociation au sein de la cellule familiale et dans la sphère économique.

Les porcs sont vendus soit vifs en entier, soit débités. Les principaux acheteurs de l'animal vif demeurent les bouchers évoluant dans les cantons et un petit supermarché situé à Kara (Marox). La viande débitée est, elle, vendue sur les marchés des villages proches de Kara.

Quel que soit le type de vente, désormais ce sont les femmes qui décident du moment opportun pour vendre un animal et qui fixent son prix. L'avis du conjoint n'est plus obligatoire.

¹ Un atelier d'échange entre ONGS et femmes actrices des projets a eu lieu à Kara en juillet 2011 et regroupait des participant-es du Togo, Bénin et Niger.

Les formations sur la gestion ont permis aux femmes d'acquérir des notions de base en comptabilité. Elles arrivent à évaluer les dépenses faites dans le circuit de production (alimentation, soins, entretien des porcheries...).

Elles ont ainsi une idée du coût de revient de chaque animal et arrivent à fixer un prix de vente pouvant leur permettre de dégager un bénéfice.

“N'oubliez pas de calculer dans les moindres détails tout ce que vous injectez comme dépenses dans vos différentes activités sinon vous risquez de rouler à perte”.

Propos d'une femme du Niger lors d'un atelier d'échange au Togo

“Depuis que j'éleve des porcs ma vie a beaucoup changé, dans la gestion de mon argent, avant je gaspillais beaucoup, mais depuis je fais plus attention.

L'argent que je gagne si je n'en ai pas besoin dans l'immédiat, j'épargne, je le mets en banque.”
Femme éleveuse

3.2.3 Une amélioration de la rentabilité des élevages, grâce à de meilleures techniques d'élevage

Les différentes formations techniques, dispensées par l'ICAT, ont permis aux femmes éleveuses de porcs d'améliorer leurs techniques d'élevage en matière d'alimentation, soins et gestion de la reproduction.

De plus, un suivi zootechnique et sanitaire des élevages est réalisé par les techniciens ICAT.

"Je suis bien éduquée dans l'élevage du cochon et c'est grâce à la formation que j'ai appris cela. Avant, quand je gardais les cochons, je les mettais dans le même enclos.

Grâce à la formation, on nous a appris à scinder les mâles, des femelles et des petits. Maintenant c'est ce que nous faisons".

Farouda, éleveuse

Ceci a permis une réduction du taux de mortalité et une augmentation de l'effectif des porcs élevés par les femmes bénéficiaires du projet, qui est **passé de 300 à 1100 en deux ans**.

Les revenus des femmes se trouvent ainsi améliorés grâce à l'élevage.

Ces revenus proviennent non seulement de l'augmentation du poids des porcs vendus, mais également de l'augmentation du nombre de porcs vendus par éleveuse (grâce à l'augmentation des effectifs).

L'élevage de porcs a donc permis aux femmes d'avoir une meilleure autonomie financière et de prendre en charge les besoins vitaux de leurs familles. Cette autonomie financière des femmes peut être considérée comme un résultat significatif dans la mesure où elles ont accès aux ressources et arrivent à les gérer.

Cependant, un des freins identifiés est que cette augmentation des revenus des femmes entraîne parfois un désengagement financier de leurs conjoints, qui sont réticents à prendre en charge les dépenses de la famille.

"J'ai perdu mon mari depuis le 6 mars 2011. Je suis restée veuve, avec des enfants en charge, il y a de la souffrance et de la misère, mais grâce au projet FSP j'arrive à m'en sortir avec l'élevage des cochons..."

Depuis la mort de mon mari, je me considère à la fois homme et femme, je mène d'un côté un combat de femme et de l'autre un combat d'homme..."

Après la mort de mon mari, sa famille m'a demandé de me remarier pour élever mes enfants, mais je me suis opposée à cette idée.

Parce que je comptais sur l'élevage de mes cochons, et que cette activité me permet de subvenir aux besoins de mes enfants.

Aujourd'hui, je peux vendre les porcs et gagner jusqu'à deux cent mille francs CFA (trois cent euros).

L'autre fois mon enfant était hospitalisé, je me suis chargée des soins grâce aux revenus de l'élevage de porcs".

Farouda, veuve éleveuse

3.2.4 Vers une reconnaissance du rôle économique des femmes éleveuses...

Des formations ont permis de renforcer les douze groupements de femmes, qui disposent désormais de documents institutionnels simples (statuts et règlement intérieur) et de documents de gestion comptable et administrative.

Ces groupements mettent également progressivement en place des services tels que l'accès aux intrants agricoles, l'accès au crédit via des tontines améliorées et auprès d'institutions de micro finance. Néanmoins, ces groupements sont encore relativement faibles et ont besoin d'un appui pour améliorer leur gouvernance et leur gestion.

Ces douze groupements se sont par ailleurs regroupés en **une fédération**, la "Coopérative des productrices de porcs et des produits dérivés de la Kara - HALO EZA", ayant pour vocation la gestion d'activités économiques collectives et des actions de plaidoyer en faveur des femmes éleveuses.

La création de la coopérative permet également aux éleveuses d'être reconnues en tant que **réelles actrices de la filière porcine**.

Les actions de plaidoyer menées par la fédération ont permis de sensibiliser un grand nombre d'autorités traditionnelles aux droits économiques et sociaux des femmes : droit à la participation à tous les maillons de la filière porcine, en particulier à l'abatage et au débitage des porcs, droits à des actes de naissance et jugements supplétifs, droit à la parole et droit à la participation aux instances communautaires et publique, droit au mariage, droit à la succession...



© AVSF - M. Mackiewicz



© AVSF - M. Mackiewicz



© AVSF - M. Mackiewicz



© AVSF - M. Mackiewicz

Conclusion

L'utilisation de l'approche genre dans le contexte de la filière porcine dans la région de la Kara ne s'est pas faite sans résistances ni contraintes.

En effet, de nombreuses résistances étaient liées aux questions identitaires et culturelles, c'est-à-dire à la perception du rôle traditionnel réservé aux femmes dans la société et la division sexuée des tâches au niveau familial et la répartition des ressources productives qui en découle.

Dans ce contexte, l'approche genre utilisée a été progressive et a cherché des "alliés".

Ainsi, les autorités traditionnelles ont été impliquées dans la démarche, leur engagement étant gage de durabilité des changements sociaux.

De plus, l'approche a été résolument mixte, en sensibilisant les hommes, conjoints des éleveuses, aux inégalités homme-femme et en les associant à la recherche de solutions.

Cette approche a permis d'identifier les discriminations dont souffrent les femmes et de susciter certains changements sociaux, au sein de la famille et de la communauté.

Enfin, l'approche genre a été complémentaire d'une approche technique et économique, qui visait à améliorer les capacités productives des éleveuses et augmenter les revenus tirés de l'élevage porcin.

Sans l'approche genre, les freins qui cantonnaient les femmes aux activités d'alimentation et soin des animaux et les privaient de l'accès à la commercialisation ou à d'autres maillons de la filière n'auraient pu être identifiés et levés.

Finalement, la reconnaissance du rôle économique fondamental joué par les femmes, ainsi que de leur droit à investir le métier de charcutière est une avancée majeure mais représente également un défi pour les femmes, afin de pérenniser ce changement.



© AVSF - M. Renaudin



© AVSF - M. Renaudin



Association française de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, **Agronomes et Vétérinaires sans frontières** agit depuis plus de 30 ans avec les communautés paysannes des pays en développement pour résoudre la question alimentaire. L'association met à leur service les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale : aide technique, financière, formation, accès aux marchés... Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières mène plus de 70 programmes de coopération dans 20 pays d'Amérique Centrale et du Sud, d'Asie et d'Afrique, au côté des sociétés paysannes pour lesquelles l'activité agricole et d'élevage reste un élément fondamental de sécurisation alimentaire et de développement économique et social.
www.avsf.org

RURALTER est un programme d'**Agronomes et Vétérinaires sans frontières** qui appuie les initiatives de capitalisation d'expériences et de diffusion de méthodologies et de référentiels technico-économiques utiles aux acteurs du développement rural, qu'ils soient techniciens d'institutions et de collectivités territoriales ou dirigeants paysans. **RURALTER** diffuse ses productions sous le label éditorial du même nom.
www.avsf.org/fr/editionruralter



Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

Lyon

18 rue de Gerland . 69007 Lyon
Tél. 33 (0)4 78 69 79 59 . Fax 33 (0)4 78 69 79 56

Nogent

45 bis avenue de la Belle Gabrielle . 94736 Nogent sur Marne Cedex

Courriel . avsf@avsf.org - **Internet** . www.avsf.org

Association reconnue d'utilité publique



AVSF

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
Résidence du Bénin 12 rue des Cèdres
B.P 23 15 - Lomé - TOGO
Antenne de Kara - B.P 20 KARA - TOGO

avsftogo@avsf.org

POUR QUE LES HOMMES VIVENT DE LA TERRE DURABLEMENT



agronomes
vétérinaires &
SANS FRONTIÈRES

www.avsf.org